

# RAPPORT

DU

## SURINTENDANT D'ÉDUCATION DU BAS-CANADA,

POUR L'ANNEE 1846;

SERVANT D'EXPLICATION AUX TABLEAUX QUI SUIVENT. (\*)

BUREAU D'ÉDUCATION, B. C.  
Montréal, 16 Juin, 1847.

Hon. D. Daly,  
Secrétaire Provincial,  
etc., etc., etc.

MONSIEUR,—En conformité du sixième article de la 35e clause de la loi des Ecoles Communes, 9 Vict. ch. 27, j'ai l'honneur de vous transmettre, avec la présente lettre, pour l'information de Son Excellence le Gouverneur-Général et des Chambres Législatives, différens Tableaux Statistiques, savoir :—

1. Un tableau du nombre d'Ecoles tenues sous le contrôle des Commissaires et des Syndics d'Ecole, avec le nombre d'enfans qui les ont fréquentées, et le montant de l'octroi législatif accordé à chaque Municipalité, pendant la période qui s'est écoulée depuis le 1er Juillet 1845, jusqu'au 1er Juillet 1846; ces Ecoles ayant été tenues sous l'opération de la loi des Ecoles Communes, 8 Vict. chap. 41, expirée au premier de Juillet dernier;

2. Un tableau du nombre d'Ecoles tenues sous le contrôle des Commissaires et des Syndics d'Ecole, avec le nombre d'enfans qui les ont fréquentées, et le montant de l'octroi législatif accordé à chaque Municipalité, pendant les six mois écoulés depuis le 1er de Juillet, 1846, jusqu'au 1er de Janvier, 1847; ces dernières Ecoles ayant été tenues sous l'opération de la loi des Ecoles actuellement en force;

3. Un tableau montrant le montant accordé à chaque Comté sur la balance inappropriée de l'octroi Législatif pour les années 1842, 1843, 1844 et 1845, avec le nombre de maisons bâties ou réparées, et le montant de l'estimation des maisons bâties ou des réparations faites par trois arbitres nommés à cet effet. Cette aide a été accordée en vertu des diverses lois d'appropriation, et ne l'a été qu'après que j'ai été mis en possession de toutes les garanties possibles que ces immeubles étaient la propriété des diverses Corporations d'Ecole d'une manière inattaquable. Cette aide a été accordée en différens tems, depuis le mois de Mars, 1845, à différens townships, pa-

roisses, unions de paroisses ou de townships dans l'ancienne division du Bas-Canada par grands Districts Municipaux, et enfin à différentes Municipalités telles qu'établies par l'Acte Municipal maintenant en force. Ce sont ces changemens survenus dans la division territoriale de cette partie de la Province, qui m'ont empêché d'établir le montant accordé à chaque Division Municipale telle qu'à présent établie, et qui m'ont forcé de donner en bloc le nombre de maisons bâties ou réparées dans chaque Comté, avec le montant de l'aide accordée.

Les documens transmis à ce Bureau par les Commissaires d'Ecole, sur lesquels une aide a été accordée, sont : 1° les actes de donation ou de vente de terrains consentis aux Commissaires d'Ecole; 2° des certificats d'enregistrement par les Régistrateurs de Comté; 3° des sentences arbitrales par trois arbitres nommés pour estimer la valeur des terrains donnés ou vendus, des maisons bâties ou réparées; 4° enfin, des tableaux montrant les dimensions des terrains et des maisons, indiquant avec quels matériaux ces dernières ont été construites ou réparées, etc. Les maisons pour lesquelles de l'aide a ainsi été accordé, ont été acquises ou bâties, ou ont subi des réparations majeures depuis le premier Acte d'appropriation, qui date du mois de Décembre, 1843; et, comme on le voit par le tableau, ces maisons ne se montent pas à moins de 383, et ces immeubles, ou les réparations qui leur ont été faites n'ont pas été estimés à une somme moindre que £30,495 19s. 0½d. L'aide accordée, qui en aucun cas ne devait dépasser la moitié du montant de l'estimation, se monte à £13,675 9s. 11d.

Le premier tableau, ou tableau des Ecoles pour l'année scolaire expirée au 1er Juillet, 1846, montre qu'il y a eu, pendant cette période, 1830 Ecoles sous le contrôle des Commissaires ou Syndics d'Ecole; que 69,887 enfans ont fréquenté dans le même tems les Ecoles sous leur contrôle, en vertu de la loi expirée au 1er Juillet dernier; qu'enfin £26,097 12s. 2d. ont été accordés en faveur de ces Ecoles sur l'octroi législatif. Plusieurs Municipalités, comme on le voit par le même tableau, n'ont pas encore touché leur part de l'octroi, soit que les autorités locales, ayant la direc-

(\*) Ces tableaux ont été publiés et distribués il y a quelques semaines.—Imprimour.



776  
891  
85

tion des Ecoles, n'aient pas encore fait rapport à ce Bureau, soit que les Secrétaires-Trésoriers des Commissaires d'Ecole de ces localités n'aient pu certifier, conformément à la loi, qu'une somme égale à la part afférente à leur Municipalité respective sur les £50,000, a été prélevée sur les habitans. Je dois observer que c'est généralement ce défaut de prélèvement de la somme voulue par la loi qui a empêché ces rapports d'être admis, ou qui est la cause que plusieurs Municipalités n'ont touché leur part qu'à une époque plus ou moins avancée, dans le mois de Juin même de la présente année. J'observerai aussi que, pour l'admission des rapports d'Ecole à ce Bureau, la loi a toujours été interprétée de la manière la plus libérale, comme on peut s'en convaincre, si l'on considère l'époque avancée à laquelle les rapports d'Ecole ont été admis pour l'année scolaire terminée au 1er de Juillet dernier.

Le second tableau, ou tableau des Ecoles pour les derniers six mois de 1846, montre qu'il y a eu, pendant cette période et sous l'opération de la loi actuelle, 1211 écoles sous le contrôle des Commissaires ou des Syndics d'Ecole; que 46,325 enfans fréquentaient ces différentes écoles lors des rapports qui en ont été faits à ce Bureau; qu'enfin une somme de £8698 15s. 8d. a été accordée comme part semi-annuelle sur l'octroi législatif à ces différentes Municipalités. Comme on le voit par ce même tableau, plusieurs localités n'ont pas encore touché leur part de l'octroi, et c'est pour les raisons que j'ai alléguées en parlant du premier tableau. Je sais aussi que les Commissaires d'Ecole de plusieurs Municipalités attendent à la fin de l'année scolaire, c'est-à-dire au mois de Juillet prochain, pour faire alors rapport de l'année entière et toucher leur part de l'octroi pour douze mois, et déjà des rapports annuels commencent à entrer à ce Bureau.

Les deux Tableaux d'Ecole que j'ai l'honneur de soumettre à Son Excellence le Gouverneur-Général et aux Chambres Législatives, ne nous fournissent donc pas malheureusement les données requises pour juger pleinement et d'une manière comparative de l'opération des deux dernières lois des Ecoles Communes. Mais il ne sera pas sans doute indifférent de comparer le résultat du premier tableau qui accompagne cette lettre, avec ceux que j'ai déjà eu l'honneur de soumettre au Gouverneur-Général et aux Chambres pour chacune des années 1842, 1843, 1844 et pour la première partie de 1845, sous l'opération de la loi de 1841.

Il n'y eut en 1842, que 398 Ecoles sous le contrôle des Commissaires fréquentées par 1802 enfans; mais, sur ma demande, le Gouverneur-Général en Conseil voulut bien accorder une part de l'octroi législatif à 406 autres Ecoles, fréquentées par 3133 enfans, dont les Instituteurs avaient refusé de se soumettre au contrôle des Commissaires d'Ecole. Une somme de £9290 7s. 6d., sur les £50,000, fut accordée par le Gouvernement aux unes et aux autres. Le prélèvement dans les paroisses et townships, ou unions de paroisses et de townships, s'était fait sur le principe de la contribution volontaire; et la somme totale prélevée ainsi fut de £9023 10s. 6d., dont une grande partie, je pense, ainsi que pour les années suivantes, fut formée au moyen des contributions mensuelles. Il ne fut pas souscrit un seul denier dans les grands Districts Municipaux de Bonaventure et de Gaspé; et on ne souscrivit que £55, dans le District de Chaudière, et £44 19s., dans celui de Sydenham.

En 1843, il y eut 1275 Ecoles sous contrôle, et 23 Ecoles indépendantes, auxquelles le Gouvernement Exécutif permit encore de faire une part sur l'octroi législatif. Le nombre d'enfans qui fréquenta les unes et les autres, fut de 39,397, et la somme accordée pour le soutien de ces Ecoles sur les £50,000, fut de £17,131 18s. 8½d.

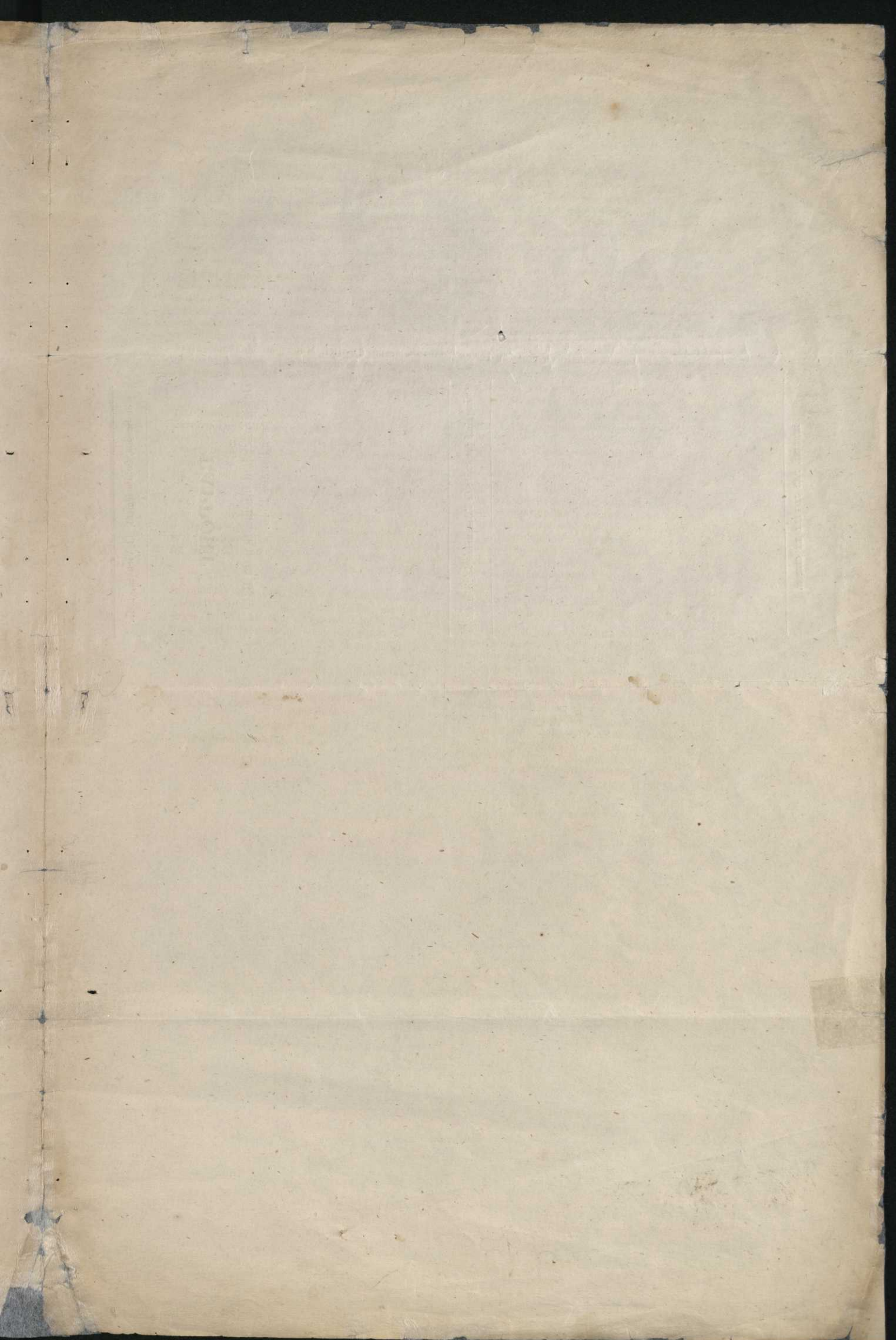
Il n'y eut d'admis, en 1844 et depuis, que des Ecoles sous contrôle, et le nombre s'en monta, en 1844, à 1832. Elles furent fréquentées par 61,030 enfans, et une somme de £25,409 9s. 9½d., leur fut accordée sur les £50,000.

Pour la première partie de 1845, il fut fait rapport à ce Bureau de 1737 Ecoles, qui avaient été fréquentées par 59,389 enfans. La part de l'octroi législatif que touchèrent les Commissaires d'Ecole pour ces six mois, fut de £12,713 16s. 6d.

Le tout humblement soumis.

J'ai l'honneur d'être,  
Monsieur,  
Votre très humble  
et très obéissant serviteur,  
J. B. MEILLEUR, S. E.





---

3e Session, 2e Parlement, 11 Victoria, 1847.

---

PRE-  
CONF

85.13 **RAPPORT**

Du Surintendant d'Education du Bas-Cana-  
da, pour l'année 1846.

---

Imprimé par ordre de l'Assemblée Législative.

---

---

IMPRIMÉ PAR LOVELL ET GIBSON.